



## Demande de renseignement pour une succession

Par **cece**, le **27/04/2011** à **21:33**

Bonjour,  
ma mère est décédée en 1991 elle était mariée avec mon père mais séparée à sa mort nous sommes allés chez le notaire pour effectuer la succession donc mon frère, ma sœur et moi + mon père il a refusé sa part en échange qu'on lui signe un papier comme quoi à sa mort on ne puisse pas mettre dehors sa (à l'époque) concubine (du vivant de ma mère il a acheté une maison mais c'est mon père et sa concubine qui l'occupent) dès le décès de ma mère il se sont mariés on a vendu la 1<sup>ère</sup> maison pour en racheter une autre, de là mon père est décédé en 2008 nous avons reçu comme papier que ma belle-mère mettait fin à la succession car les frais étaient trop chers donc depuis plus de nouvelles et nous toujours rien est-ce normal? ensuite la dernière elle nous a contactés en nous disant qu'elle avait usufuit et que nous avons droit qu'à 1/4 de la vente de la maison est-ce normal? si déjà quelqu'un pouvait m'éclairer ça serait super et désolé pour les fautes d'orthographe! merci

Par **mimi493**, le **27/04/2011** à **23:39**

Il faut savoir ce que la succession de votre mère a donné. Ce que vous dites est trop imprécis pour déterminer à qui est la maison.

Par **cece**, le **28/04/2011** à **08:59**

a la succession de ma mère nous avons eue que les soldes de compte a se partagé en trois la maison que ma belle mère habite actuellement nous reviens anous trois et a elle mais je sais pas combienc est possible qu on ai droit qu a 1/4 alors que nous sommes les seuls enfant que mon père est eue nous ne somme pas les héritier premier?

Par **DJO**, le **07/05/2011** à **14:46**

Si je comprends bien la situation, quand votre mère est décédée, la maison est devenue la propriété de votre père ?

Pourquoi n'a-t-elle pas été partagée ?

Avez-vous laissé l'usufruit à votre père ? Y-a-t-il eu des documents signés chez le notaire ? A voir, pas assez l'infos; Djo